

DÉPARTEMENT DE L'AIN

**COMMUNE DE FOISSIAT**

Le Maire,

**VU** la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** les articles L 2122.21, L 2122.24, L 2212.1 à 2212.2.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code de la route et notamment ses articles R 411-25, R 411-8 ;

**Considérant** qu'en raison du déroulement de la course pédestre qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2022, il y a lieu de réglementer la circulation sur les voies communales empruntées par les coureurs ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : à l'occasion de la course pédestre qui se déroulera le 1<sup>er</sup> mai 2022 de 8h00 à 15h00, la circulation sera réglementée sur toutes les voies empruntées par les coureurs, soit la route de Montclair, le Chemin de la Vieille Ronge, la route de l'Etang Neuf, la route de Montclair, le chemin de Champ Bisait, la route des Clermonts et la RD 28b.

**Article 2** : la circulation sera réglementée par les signaleurs qui seront installés à chaque carrefour.

**Article 3** : la Route Départementale n°28b, dans le centre du village, depuis son intersection avec la Route Départementale n°1A jusqu'à son intersection avec la Voie Communale N°204 (Route de Montclair), sera interdite à toute circulation de 8h00 à 15h00.

**Article 4** : il sera interdit de stationner sur la place du Carouge de 8h00 à 15h00.

**Article 5** : la signalisation relative à la présente réglementation sera assurée par les soins et aux frais des organisateurs.

**Article 6** : ampliation du présent arrêté sera adressé

- aux Organisateurs de la course pédestre,
- à Monsieur le Chef de gendarmerie de Montrevel-en-Bresse
- à Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ain, Chargés d'en assurer l'exécution.
- au service voirie de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse
- à Monsieur le Président du Conseil Général (service des routes – Agence de Laiz), pour information.

Fait à FOISSIAT, le 15 février 2022.

Le Maire,  
Jean Luc PICARD.

